

ANNEXE 1 - VOLUME HORAIRE DE RÉFÉRENCE (\*) CORRESPONDANT À UNE DURÉE DE 84 80 SEMAINES D'ENSEIGNEMENT, 22 20 SEMAINES DE PFMP ET 2 SEMAINES D'EXAMEN

	Seconde prof	Première prof	Terminale prof	Total sur 3 ans
<b>ENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS</b>	<b>450</b>	<b>420</b>	<b>390 319</b>	<b>1 260 1 189</b>
Enseignement professionnel	330 (+30) 360	266 (+28) 294	260 (-29h) 231	856 885
Enseignements professionnels et français en co-intervention (a)	30 (-15) 15	28 (-14) 14	/	58 29
Enseignements professionnels et mathématiques-sciences en co-intervention (a)	30 (-15) 15	14	/	44 29
Enseignements professionnels et enseignements généraux (b) en co-intervention et/ou atelier de philosophie et/ou insertion professionnelle-poursuite d'études (a) (c)	/	/	26 (-26) 0	26 0
Réalisation d'un chef d'œuvre projet	-	56 (-14) 42	52 (-30h) 22	108 64
Prévention-santé-environnement	30	28	26 (+7h) 33	84 91
Economie-gestion ou économie-droit (selon la spécialité)	30	28	26 (+7h) 33	84 91

<b>ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX</b>	<b>360 390</b>	<b>336 350</b>	<b>299 330</b>	<b>995 1070</b>
Français, histoire-géographie et enseignement moral et civique (b)	105 (+15) 120	84 (+14) 98	78 (+21) 99	267 317
Mathématiques (b)	45 (+15) 60	56	39 (+ 16) 55	140 171
Langue vivante A	60	56	52 (+3) 55	168 171
Physique-chimie ou langue vivante B (selon la spécialité)	45	42	39 (-6) 33	126 120
Arts appliqués et culture artistique	30	28	26 (-4) 22	84 80
Education physique et sportive	75	70	65 (+1) 66	210 211
<b>CONSOLIDATION, AP ET ACCOMPAGNEMENT AU CHOIX D'ORIENTATION (c) (d) SOUTIEN AU PARCOURS</b>	<b>90 (-60) 30</b>	<b>84 (-56) 28</b>	<b>91 (-58) 33</b>	<b>265 91</b>
<b>TOTAL DES HEURES</b>	<b>900 870</b>	<b>840 798</b>	<b>780 682</b>	<b>2 520 2 350</b>
<b>PÉRIODE DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL OBLIGATOIRES POUR L'EXAMEN</b>	4 à 6 semaines	6 à 8 semaines	8 semaines 6 semaines	18 à 22 semaines 16 à 20 semaines
<b>PARCOURS DIFFÉRENCIÉS :</b> - Préparation à l'insertion professionnelle - Préparation à la poursuite d'études			- Préparation à l'insertion professionnelle : 6 semaines de période de formation en milieu professionnel complémentaire	6 semaines

Article 6	Article 6	Article 6
<p>Au total des heures d'enseignement s'ajoute un volume complémentaire d'heures-professeur de 13 heures et 30 minutes hebdomadaires en moyenne. Il est calculé conformément aux dispositions de l'annexe 2 du présent arrêté et réparti par établissement.</p> <p>Ce volume complémentaire d'heures-professeur est corrigé pour les spécialités dont les équipements utilisés ou les contraintes d'espace et de sécurité en enseignement professionnel impliquent des groupes de taille adaptée.</p>	<p>Au total des heures d'enseignement s'ajoute un volume complémentaire d'heures-professeur de 16 heures en moyenne en classe de seconde et de première et de 13 heures et 30 minutes hebdomadaires en moyenne en classe de terminale. Il est calculé conformément aux dispositions de l'annexe 2 du présent arrêté et réparti par établissement. En classe de seconde et de première au moins 15 % de cet horaire complémentaire est dédié à l'enseignement du français et des mathématiques.</p> <p>Ce volume complémentaire d'heures-professeur est corrigé pour les spécialités dont les équipements utilisés ou les contraintes d'espace et de sécurité en enseignement professionnel impliquent des groupes de taille adaptée.</p>	<p>Au total des heures d'enseignement s'ajoute un volume complémentaire d'heures-professeur de 16 heures en moyenne en classe de seconde et de première et de 13 heures et 30 minutes hebdomadaires en moyenne en classe de terminale. Il est calculé conformément aux dispositions de l'annexe 2 du présent arrêté et réparti par établissement. En classe de seconde et de première au moins 15 % de cet horaire complémentaire est dédié à l'enseignement du français et des mathématiques.</p> <p>Ce volume complémentaire d'heures-professeur est corrigé pour les spécialités dont les équipements utilisés ou les contraintes d'espace et de sécurité en enseignement professionnel impliquent des groupes de taille adaptée.</p>